



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 31 mai 2013

Rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de Romanet. Cette rémunération a été arrêtée par le conseil d'administration et approuvée par le Ministre chargé de l'économie dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié.

Rémunération 2012 et 2013 du Président-Directeur général

La rémunération du Président-Directeur général est ainsi fixée :

- Pour la période du 29 novembre au 31 décembre 2012, une rémunération brute fixe annuelle de 350 000 euros, payée *pro rata temporis* pour cette période.
- Au titre de 2013, une rémunération brute fixe de 350 000 euros.
- Pour la période du 29 novembre 2012 au 31 décembre 2013, une part variable complémentaire selon des objectifs de performance. Cette rémunération variable brute sera au maximum de 100 000 euros.

Le conseil d'administration a pris acte de la renonciation de Monsieur Augustin de Romanet à percevoir les jetons de présence d'Aéroports de Paris et des sociétés du Groupe.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit de son Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire ou d'une indemnité de départ.

Rémunération variable 2012 et 2013 du Président-Directeur général

La rémunération variable brute maximum du Président-Directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Trois objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 25%),
- ROCE Groupe (poids = 15%),
- Taux de satisfaction globale, arrivées et départs, perçue par nos passagers (poids = 15%),



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

2) Trois objectifs qualitatifs :

- Plan d'économies (poids = 15%),
- Stratégie internationale (poids = 15%),
- Politique de mobilisation managériale (poids = 15%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration.

La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Communiqué de presse

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Christine d'Argentré / Jérôme Marmet + 33 1 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs :** Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58
– invest@adp.fr

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2012, Aéroports de Paris a accueilli près de 89 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier, et 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2012, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 640 millions d'euros et le résultat net à 341 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.